



U L F O N Z

Echos des syndicats et sections syndicales de
l'Union Locale FO de saint NaZaire et région.



N° 3 - MAI 2014

Union Locale des syndicats Cgt-FORCE OUVRIERE de St Nazaire et région

Secrétaire général : Gérard Caillon

4 rue François Marceau - 44 600 St Nazaire

Tel : 02 40 22 52 35 - Fax : 02 40 22 15 04

Lundi au jeudi : 9 h 30 - 12 h 30 et 13 h 30 - 17 h 30 Vendredi : 9 h 30 - 12 h 30

Site : www.ulfonz44600.fr

Mail : ul.force.ouvriere.nz@wanadoo.fr

- Permanence Juridique : Lundi après midi et Mercredi matin (sur rendez-vous)

- Permanence AFOC : Mercredi 14 h - 17 h (rendez-vous préférable)

- Permanence Retraités : Jeudi après midi

« Le 11 avril, FORCE OUVRIERE a rappelé au Premier ministre son opposition aux exonérations de cotisation salariale et sa revendication pour une augmentation réelle et significative du SMIC, ainsi que pour un dégel et une revalorisation du point d'indice dans la Fonction Publique.

Avec la confirmation des 50 Mds€ d'économies budgétaires en 3 ans qui se profilent, de façon indissociable des mesures du « pacte de responsabilité », c'est tout l'édifice de la Sécurité Sociale qui est menacé au même titre que les organismes sociaux et l'ensemble des services publics républicains ».



Salariés privés d'emploi

Le nombre de demandeurs d'emploi a augmenté de 0,9 % en fév.; plus de **5,6 millions** sont inscrits à Pôle Emploi avec :

→ + 7 % ... suite à licenciement économique (alors que l'ANI signé par la CFDT était censé les éviter par des accords de « compétitivité emploi » ...)

→ + 1,3 % pour les plus de 50 ans ; + 1,4 % inscrits depuis plus de 3 ans ; + 1,7 % pour fin de CDD et + 3,4 % pour fin de mission d'intérim.



Dans ce cadre FORCE OUVRIERE a signé la Convention d'Assurance - Chômage.

Les salariés de plus de 65 ans cotiseront.

- Les salariés les plus précaires pourront cumuler des droits au chômage. (1 million de salariés concerné avec une indemnisation au lieu d'être aux minima sociaux).

- La situation des salariés multi employeurs est améliorée.

- Les durées d'indemnisation sont maintenues

- Le régime des intermittents, maintenu, le plafond (mensuel et annuel) préserve leurs indemnisations.

Le syndicat des Métaux FO de Saint -Nazaire

L'ULFONZ a demandé à Claude Arnau, son secrétaire, de nous présenter le syndicat.



CA : le syndicat des Métaux FO de St Nazaire regroupe les sections syndicales FO des entreprises relevant de la Convention Collective de la Métallurgie sur la zone de l'Union Locale. C'est le plus important syndicat de l'Union Locale en syndiqués. Depuis 2012, année où j'ai remplacé Yvonnick Dreno appelé à exercer un mandat syndical au plan national à Airbus, nous avons continué notre progression.

ULFONZ : le syndicat participe à l'activité Métaux-FO au plan départemental ?

CA : oui, nous sommes partie prenante de l'USM¹ FO 44, avec les syndicats de Nantes, Ancenis, Basse-Indre, Machecoul et Chateaubriand.

L'USM FO 44 est signataire - depuis l'origine - de la Convention Collective de la Métallurgie de Loire Atlantique et contribue à son amélioration à chacune des négociations d'avenants.

ULFONZ : peux-tu nous en dire plus sur cette Convention Collective 44 ?

CA : En 1985, après 3 ans 1/2 de négociations, nous avons signé, seuls², cette CC donnant un statut unique aux 40 000 métallurgistes du département. Le meilleur des avantages des multiples Conventions existantes alors, ont été regroupés et améliorés, construisant ainsi la solidarité entre les salariés de la métallurgie du 44.

Chaque année des avenants garantissent ainsi les rémunérations annuelles minimales (RAG) et les montants de la prime d'ancienneté

(RMH). Les salariés des petites entreprises, dépourvus de syndicats en bénéficient.

ULFONZ : où en sommes-nous actuellement ?

CA : la négociation du dernier avenant (signé le 24 avril 2012), a permis à FO par sa mobilisation, de faire renoncer la Chambre Patronale à la remise en cause du paiement à 100 % des 3 jours de carence pour les arrêts de travail. Par ailleurs l'ensemble des dispositions ont été maintenues et de nombreuses améliorations ont été obtenues.

ULFONZ : peux-tu donner quelques exemples ?

CA : c'est le cas pour la reprise d'ancienneté des intérimaires : auparavant elle était de 3 mois maximum, désormais «*la reprise d'ancienneté pour toutes les missions d'intérim effectuées sur la période de 18 mois qui a précédée l'embauche en CDI. Tous les CDI conclus à compter du 1er janvier 2000 sont concernés*».

Egalement, l'amélioration des articles sur :

- Les absences exceptionnelles sans perte de rémunération (pour les PACS, le décès du père, de la mère, d'un grand parent ou d'un petit enfant).

- La durée des congés d'ancienneté ; l'indemnité minimale de départ à la retraite ; l'indemnité de licenciement ...

Un tract à disposition à l'UL donne tous les détails.

Ces dispositions s'appliquent dans toutes les entreprises du département rattachées à la Convention Collective de la Métallurgie (si dans une entreprise, des dispositions plus favorables s'appliquent, elles continuent de s'appliquer).



ULFONZ : peux-tu dresser la situation de l'implantation du syndicat FO dans la région nazairienne ?

¹ Union des Syndicats des Métaux de Loire Atlantique.

² A l'époque une violente campagne de dénigrement contre la signature de FO, avait été lancée par le CGT et la CFDT. Depuis, la CGC (en 1988), la CFCTC (en 2001) et .. la CFDT ! (en 2010) sont également signataires.

CA : FO Métaux est actif dans les principales entreprises nazairiennes.

- AIRBUS, entreprise de 2 700 salariés, produisant des aménagements d'avions de tous types et des structures - tronçons avant - Notre syndicat a recueilli 33 % des voix aux dernières élections. Nous sommes moteurs dans la demande d'embauches sur St Nazaire ; en plus des départs naturels remplacés, 400 CDI ont ainsi été recrutés sur 1 an ½, majoritairement des ex-intérimaires, et 150 supplémentaires sont en cours : des ajusteurs monteurs et électriciens en aéronautique etc ... Des négociations salariales sont en cours.

Frédéric David est le secrétaire de section (également Délégué Syndical Central adjoint de la coordination Airbus).



- STX, entreprise de construction navale de 2 000 salariés. Nathalie Durand-Prinborgne est la secrétaire de la section syndicale.

(voir l'article consacré à FO -STX dans ULFONZ N° 1)

- AEROLIA, filiale depuis 2008 d'Airbus, entreprise de 650 / 700 salariés produisant des petits sous-ensembles.

FO y est majoritaire et a signé un accord salarial pour cette année à + 3,2 % (AG + AI). Patrice Halgand est le secrétaire de section syndicale FO.

- DAHER, entreprise de 900 salariés (1 400 dans le département) installée sur la zone de Brais et à Gron, produisant des structures pour l'aéronautique, des matelas d'isolation ... également de la logistique et la coordination de production.

FO est majoritaire avec 80 % des voix en 44. Les négociations salariales cette année, ont aboutit à un accord que FO a signé à + 2,7 % (1,4 % en AG³, 1,3 % en AI avec un mini de 45 €). Bertrand Baumy est Délégué central FO et Arnold Mahé secrétaire de section syndicale.

- SIMRA/ prod 170 salariés et SIMRA/ service 110 salariés, produit des sous ensembles pour avions et réalise de la logistique.

FO y est majoritaire. Vincent Ricordeau (prod) et Philippe Gilloury (services) en sont les secrétaires de sections syndicales.



- HALGAND à St Brévin, entreprise de 200 salariés ; avec machines numériques produisant pour Airbus, Alstom et Aerolia. FO est représentatif, signataire d'un bon accord salarial. Laurent Ouairy est le secrétaire de la section syndicale.

- GEOMETRA est une entreprise de meubles métalliques industriels de 38 salariés. FO est le secrétaire de section syndicale FO.

Nous avons aussi deux nouvelles implantations FO :

- SPIRIT, une entreprise américaine de sous-traitance aéro, qui produit des pièces particulières pour l'A 350.

Notre secrétaire de section est Stiven Nevoux.



- SMCT, entreprise de 38 salariés, en chaudronnerie, soudures aéro. Appartenant au groupe « Hervé Thermique ».

Alison Epailard est la secrétaire de la section syndicale et son adjoint est Pascal Renaudin.



ULFONZ : en sommes le syndicat des métaux de Saint-Nazaire est en pleine forme ?

CA : tout à fait. Et nous avons de nouvelles pistes d'implantation FO ...

³ AG : Augmentation Générale ; AI augmentation Individuelles (45 % des salariés la touche chaque année chez DAHER)

Les agents hospitaliers de St Nazaire se mobilisent.



Le 17 avril, pour protester contre l'organisation au Casino de St Brévin... d'un « Séminaire » (5 000 €) de 30 cadres supérieurs de l'hôpital, à l'heure où le Directeur chasse la moindre économie sur le dos des personnels et de leurs conditions de travail.



En Assemblée générale le 22 avril à la Cité Sanitaire, contre la pénurie d'effectifs et la détérioration de leurs conditions de travail, ils votent la grève pour le 15 Mai avec l'ensemble des fonctionnaires ainsi que le 29 avril.

Agenda

- Jeudi 1^o mai : 10 h 30 place A. Latine puis 11 h à l'UL avec Bruno Cailleteau
- Jeudi 15 mai : grève des fonctionnaires FGF FO
- Mercredi 21 mai : CE Métaux
- Jeudi 22 mai : sortie association Retraités
- Mardi 27 mai : CE de l'UL
- Mardi 24 juin : CE de l'UL

Stages de formation

- 3 au 7 novembre : découverte FO et moyens d'action du syndicat

Indice INSEE des prix à la consommation

Janvier 2014 :	- 0,6 %
Février 2014 :	+ 0,6 %
Mars 2014 :	+ 0,4 %

NOUVEAU !



Autocollants à disposition à l'UL

Flashcode est un code barre en deux dimensions qui permet d'accéder au site Internet de l'UL FO depuis votre mobile.

Pour lire un flashcode, votre téléphone doit être équipé d'une application permettant de décoder les codes barres 2D. application gratuite dans les principales boutiques d'application sur votre smartphone (App Store, Android Market, ...).

Ensuite il suffit de lancer l'application et de viser le flashcode avec votre écran. En un flash, vous accédez au site Internet de l'UL ...

L'efficacité du service juridique de l'UL :



- Mr X. contre SARL La Baule Equitation - Congés payés et heures supplémentaires non réglés. **Gagné** aux Prud'hommes : 4 700 €.
- Mme X. contre la SARL de taxi ambulance VTAJ - Heures supplémentaires impayées, congés payés non soldés, requalification temps partiel en temps complet - **Gagné** en prudhomme janvier 2014 : 20 000 €.
- Mr X. contre Stores Ricordel - Heures supplémentaires impayées - **Gagné** en prudhomme février 2014 : 6 000 €.
- Mme X. contre SEGULA (technologies industrielles) - Heures supplémentaires non payées - **Réglé** à l'amiable mars 2014 : 800 €.
- Mr X. contre SARL La Baule Equitation - Requalification de contrat auto entrepreneur en CDI - **Gagné** en prudhommes mars 2014 : 3 500 €.
- Mme X. contre SARL Impec Nettoyage - Heures de travail et heures complémentaires non réglées. **Réglé** à l'amiable mars 2014 : 500 €.
- Mme X. contre société de nettoyage Clersol Nantes Net - Indemnité de licenciement : **Réglé** à l'amiable au bureau de conciliation aux prud'hommes : 2 500 € .

A suivre